



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 28 juin 2012**

Le vingt huit juin deux mille douze, à quinze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au conseil régional du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 29 mai 2012.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Madame Clémence DAUPHIN ; Madame Annie DUBOURG

L'Etat :

Monsieur Luc NOBLET ; Madame Mireille FROMENTAUD, représentant Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Emmanuel CYRIAQUE ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Alexandre TINSEAU

Les représentants du personnel :

Madame Fanny BARROT ; Monsieur Philippe LEROY

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Monsieur Patrick LAMASSOURE ; Monsieur Jean-Claude VAN DAM

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Monsieur Yves LAUVERGEAT, représentant du CESR ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Culture et Sports à la Région Centre

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 14

- Votants : 18 (dont quatre pouvoirs)

**ADHESION AU GIP RECIA**

Délibération 21-2012

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

.../...

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel »

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

## **Délibère**

Dans le cadre de la mise en place de l'agence régionale du Centre pour le cinéma l'audiovisuel en 2006, l'agence devait assurer la mise en réseau informatique de quatre sites (Château-Renault, Issoudun, Fleury-les-Aubrais et Vendôme) ainsi qu'une gestion optimale de la téléphonie. C'est dans ce contexte que Ciclic a pris l'attache du GIP RECIA, afin de bénéficier de l'expertise de ce groupement et surtout obtenir la mise en place de liaisons voix/data entre nos différents sites.

A l'occasion de la mise en œuvre de la chaîne Mémoire, l'agence a à nouveau sollicité le GIP RECIA pour l'hébergement des contenus de la chaîne.

Comme indiqué à l'occasion du conseil d'administration du 6 mai 2011, la Région Centre prend en charge directement les frais d'accès à ce réseau régional haut débit. Le coût estimé de ces accès gérés par l'opérateur régional GIP RECIA était de 22 866.66 € TTC pour l'année 2011 pour les trois sites occupés en 2011 par l'agence.

Dès 2009, le GIP RECIA a interpellé l'agence sur la nécessité pour le groupement de ne rendre service qu'à ses membres.

C'est donc au titre des usages actuels et des besoins futurs de l'agence que Ciclic envisage une adhésion au GIP RECIA.

Ci-dessous la liste des services et les coûts associés aujourd'hui proposés par le GIP RECIA à l'agence :

- hébergement de la chaîne Mémoire sur la plateforme régionale : 26 000 € TTC par an dont 6.75% de charges de gestion du projet par le GIP RECIA ;
- liaisons des sites au réseau régional SFR : coût d'abonnement mensuel de 1 279.72 € TTC par mois soit 15 356.64 € TTC par an ; trois sites en 4 Mb/S et un site en 2MB/s (préciser les sites et la question de la fibre optique)

Dans le cadre d'une adhésion au GIP RECIA, l'agence aurait par ailleurs à s'acquitter d'une redevance annuelle de 1 500 €.

.../...

Dans ce nouveau contexte, son statut de membre conduira l'agence à verser directement au GIP RECIA le montant des prestations rendues.

A ce jour, les conditions de prise en charge par la Région Centre des frais d'accès au réseau régional et d'hébergement de la chaîne Mémoire sont en cours de définition.

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'adhérer au GIP RECIA dès la prochaine assemblée du GIP RECIA prévue en septembre 2012.

*Votants : 18*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

